

Saint-Point fait le point

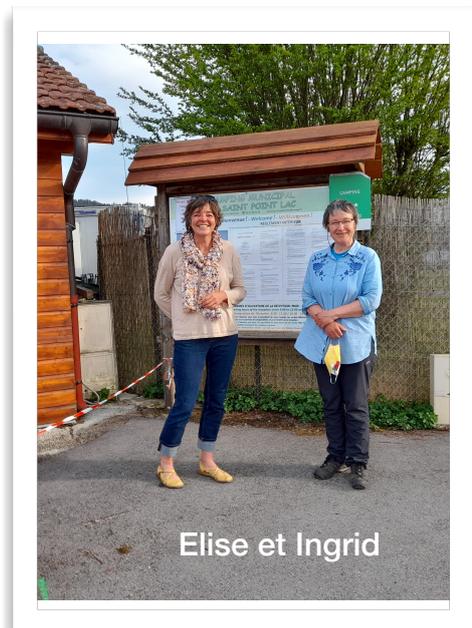
Sommaire

Éditorial	p.1
Côté lac - camping	p.1
Echo du Lac	p.2
Côté jardin	p.2
Côté rues	p.3
Agenda	p.4
Memento	p.4

Avec les beaux jours qui s'installent peu à peu, les fourmis reprennent le cours de leur besogne. Il s'agit là moins d'évoquer les insectes que ces sensations diffuses qui courent dans les muscles d'une grande partie d'entre nous, quand l'appel des jardins, des outils, et plus généralement, du grand air, génère une agitation certaine sur tout le territoire communal. Vous trouverez dans ce bulletin, des informations pour vous accompagner dans vos activités. En effet, si un certain nombre de précautions d'usage sont bien connues, il convient de rappeler que d'autres règles viennent encadrer les initiatives des uns et des autres et qu'elles n'ont pour objectif que le bien-vivre ensemble.

Côté lac

Le binôme en charge du **camping** est totalement renouvelé pour la saison 2021. Elise retrouve ses marques dans une structure qu'elle connaît bien pour y avoir déjà travaillé il y a quelques années. Sa connaissance du fonctionnement du terrain et de ses habitués lui facilitera la tâche. Alsacienne d'adoption, néerlandaise d'origine, Ingrid découvre le Haut-Doubs au hasard de ses pérégrinations. Tombée sous le charme de la région, elle n'a pas hésité à poser sa candidature lorsque l'offre d'emploi est publiée. Son expérience professionnelle lui a permis de cocher toutes les cases du recrutement qui lui est finalement acquis.



Elise et Ingrid

Après une période de préparation des locaux, elles ont accueilli le 8 mai les premiers campeurs impatients d'investir les lieux. Bonne saison à toutes les deux !

Un vent de renouvellement a également soufflé du côté de l'**Echo du Lac**.

L'élection du bureau a pu être organisée par correspondance. Sont élus : Pierre Montavon, Jean-Marie Philippona, Martine Prenot-Guinard, Slimane Mouissat, Patricia Robbe, Dominique Vernerey, Bernard Volkmann et Maurice Vuillard.

Après de longues années de bons et loyaux services, Bernard Volkmann quitte ses fonctions de président. Slimane Mouissat a été désigné à sa succession.

Les fonctions de trésorière et de secrétaire sont respectivement assurées par Patricia Robbe et Dominique Vernerey.

L'ouverture du 19 mai et le fonctionnement du chalet sont ajustés en fonction des annonces gouvernementales. La carte de membre est accessible pour 5 € et les bénévoles sont accueillis à bras ouverts. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez utiliser l'adresse électronique

echodulac25@gmail.com

Côté jardin

Dans la joie et la bonne humeur, une équipe de jardiniers amateurs a investi le jardin de la mairie ces dernières semaines. Grands et petits participent au gré de leurs disponibilités, de leurs compétences et de leurs envies. Ainsi lorsque la météo est favorable, le mercredi et/ou le samedi, le jardin donne l'occasion de se rencontrer et faire connaissance. Des échanges intergénérationnels se nouent en donnant une nouvelle vie au jardin. Les premières étapes ont consisté à planter des arbustes à fruits rouges, dont deux groseillers de récupération, et d'autres d'ornement. Une vingtaine de vivaces composent un massif « mandala ». Deux magnifiques hôtels à insectes ont été fabriqués et installés. Un potager démarre avec quelques aromatiques classiques et ne demande qu'à prendre de l'envergure. L'activité s'est momentanément délocalisée jusqu'au camping pour nettoyer la plate-bande d'entrée et l'agrémenter de nouvelles vivaces fleuries.

Vous avez des idées, des savoir-faire à partager ? Vous êtes curieux ou intéressé par une participation ? N'hésitez pas à prendre contact en rendant une visite sur place, ou encore en laissant un message par l'intermédiaire du site internet de la mairie.



Côté rues

Profiter d'un cadre de vie agréable fait partie des souhaits communément partagés. Pour autant les attentes des uns et des autres ne sont pas forcément de même nature, « Des goûts et des couleurs on ne discute pas » dit l'adage.... et certains d'ajouter qu'on ne fait que ça !

Quoi qu'il en soit, des textes officiels viennent encadrer nos projets individuels, textes que chacun se doit de connaître et respecter. Les documents de base sont disponibles sur le site Internet de la commune pour vous permettre de vérifier si les travaux que vous projetez sont soumis ou non à autorisation d'urbanisme. Un guide établi par les services d'instruction de la

Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs donne les informations de base. Un lien permet d'accéder au détail du Plan Local d'Urbanisme pour vérifier les dispositions spécifiques décidées par la commune. A noter aussi que le secteur situé dans un rayon de 300 mètres autour de l'église est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et voit les délais d'instruction s'allonger.

Vous souhaitez percer une ouverture (si petite soit-elle), planter une haie, installer un abri de jardin, une pergola, ajouter une extension...? D'une manière générale, il faut avoir bien compris que toute intervention concernant l'aspect extérieur d'un bien est susceptible d'être soumise à réglementation ; procéder à une vérification préalable permet de s'épargner d'éventuelles déconvenues. Par exemple, en cette période printanière, beaucoup s'affairent dans leur jardin. A priori,

faire pousser arbres et plantations pourrait paraître anodin. Pourtant, plusieurs règles encadrent cette activité.

Ainsi, le Code civil indique : *Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.*

Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

Le PLU précise : *Les clôtures et les haies d'essences locales ne doivent pas dépasser une hauteur de 2 mètres maximum en limite séparative et 1,5 mètre maximum en limite d'emprise publique. (...)*



Les plantations d'arbres de haute tige, en particulier les résineux, sont interdits.

Enfin, les arrêtés municipaux détaillent les dispositions contribuant au nécessaire maintien de la sécurité des équipements et des usagers.

Pour ceux que l'utilisation d'internet rebute, le secrétariat de la mairie est à votre disposition, ainsi que le service dédié de la CCLMHD : n'hésitez pas à les contacter.

Les travaux engagés cet automne ont repris. Pour mémoire, ils consistent à aménager des voies de circulation douce dans le village. Des barrières en bois et une résine spécifique sécurisent la circulation piétonne côté lac. Après celui de la route de Malpas, des trottoirs vont être mis en place le long de la rue Damvauthier et de la rue Rochette. Pour que ces équipements remplissent leur office, encore faut-il que la réglementation en matière de stationnement soit respectée.

Rappelons à ce propos l'article 12 du PLU qui stipule : « *Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions et installations doit être assuré en dehors du domaine public* ».

L'installation d'un plateau ralentisseur à l'entrée du village côté Grangettes, conjuguée au maintien des priorités à droite et de l'instauration d'une zone limitée à 30 km/h contribueront à une traversée plus paisible du village, le long de la RD 129.

La réglementation a imposé l'aménagement d'une écluse au niveau des n°10 et 12 de la rue Damvauthier : l'avancée de toiture existante empêchait le passage simultané de deux voies de circulation le long du nouveau trottoir.

Fibre : Des difficultés avec l'entreprise et ses sous-traitants ont conduit à des reports successifs. L'ouverture des installations aux opérateurs est prévue courant juillet. Plus d'informations disponibles sur le site de la commune.

Agenda

29 mai : **Fête des mères** le matin à 10 heures en mairie
Nettoyage de printemps à partir de 14 heures, rendez-vous devant la mairie

31 mai : exercice d'écopage d'un **Canadair** de la Sécurité civile
attention la fréquentation du lac sera interdite par arrêté préfectoral

dimanches 20 et 27 juin : **Elections** départementales et régionales

4 juillet : **Triathlon** du Cercle Nautique de Pontarlier



Enquête : Un document sera prochainement diffusé pour renseigner la composition des familles vivant à St-Point Lac, à retourner sur la base du volontariat. Il s'agit d'avoir une vision la plus fidèle possible de la population du village afin d'identifier les besoins pour lesquels la commune sera appelée à se positionner.

Memento

Jardinage/bricolage : *par arrêté municipal 30-2019 aux points d'affichage habituels*
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 14 à 19 heures
samedi de 9 à 12 h et de 15 à 19 h dimanche matin de 10 à 12 heures

Jardin partagé : sur place les mercredis et samedis après-midis en fonction de la météo

Site internet communal : saintpointlac.fr

Réseau social communal : *Maires & Citoyens* application à télécharger
(très pratique pour les infos en temps réel, en cas de coupure d'eau par exemple)

Secrétariat : 03.81.69.62.08 ouverture mardi matin, vendredi après-midi

Communauté de Communes : cclmhd.fr 03 81 49 10 30



Equipe municipale - imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique